

**COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021 - 18H00  
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical  
est consultable dès son approbation sur simple demande  
auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes – Proxim iTi  
(56, place de l'Hôtel de Ville à Bonneville)**

L’an deux mille vingt et un, le 10 septembre à 18h00, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil de La Roche-sur-Foron, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Date de convocation : le 3 septembre 2021

Nombre de délégués en exercice : 20

Nombre de délégués présents : 12

Nombre de délégués donnant pouvoir : 3

Nombre de délégués votants : 15

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

Jean-Claude GEORGET, Jean-Claude HARMAND, Jehanne DE GRASSET, Colette BOEX, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER, Yves MASSAROTTI, Pascal POCHAT-BARON, Mélanie LECOURT, Laurent FAVRE, Marie-Claire LAFFIN

**Délégués suppléants :**

Didier LAYAT

**Délégués ayant donné pouvoir :**

Jean-Pierre MERMIN a donné pouvoir à Stéphane VALLI

René CARME a donné pouvoir à Pascal POCHAT-BARON

Bruno FOREL a donné pouvoir à Mélanie LECOURT

**Délégués excusés :**

Marin GAILLARD, Boris AVOUAC, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY, Christophe FOURNIER, René CARME, Billy MARQUET, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Bruno FOREL

Monsieur Yves MASSAROTTI est désigné secrétaire de séance.

Etait présent également : Matthieu VUILLET

La séance débute à 18h05

<b>1.</b>	<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 16 JUILLET 2021</b>
-----------	---

*Aucune observation n'est soulevée ;*

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2021

<b>2.</b>	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS</b>
-----------	-----------------------------------

VU la délibération n°2020 10 029 en date du 30 octobre 2021 ;

- Décision 2021-25 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à la gratuité sur les lignes régulières le mardi 21 septembre 2021 à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité et du challenge mobilité ;

Le Comité Syndical a pris connaissance des décisions du Président.

<b>3.</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL</b>
-----------	---

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité (15 voix pour) :

↪ APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget principal, comme détaillée ci-dessous :

**Budget principal 2021 :**

Section de Fonctionnement - dépenses		Section d'investissement - recettes	
Crédits à ouvrir – Chapitre 042		Crédits à ouvrir – Chapitre 040	
Article 675 « Valeur comptable des immobilisations cédées »	2.000,00€	Article 2155 «Outillage industriel»	1.270,00€
		Article 2183 «Matériel de bureau et matériel informatique »	730,00€
<b>TOTAL</b>	<b>2.000,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2.000.00€</b>

✚ AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **4. CHARTE DU TELETRAVAIL DU SM4CC**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité (15 voix pour) :

✚ APPROUVE la charte du télétravail du Syndicat Mixte des 4 Communautés de communes à compter du 20 septembre 2021 ;

✚ VALIDE les critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis dans la charte ;

✚ AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **5. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité (15 voix pour) :

✚ APPROUVE la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée maximum de 12 mois ;

✚ APPROUVE l'occupation par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois, dès que possible ;

✚ DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

✚ AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité (15 voix pour) :

✚ APPROUVE la convention de mise à disposition d'un agent du SM4CC auprès de la Communauté de communes Faucigny Glières, annexée à la présente délibération ;

✚ AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **7. MODIFICATION D'UN TARIF SUR LES LIGNES REGULIERES**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité (15 voix pour) :

✚ APPROUVE la prorogation à toute l'année scolaire 2021-2022 de l'« abonnement annuel moins de 26 ans + ligne scolaire » à 30€ ;

✚ AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **8. MODIFICATION DU REGLEMENT VOYAGEURS**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité (15 voix pour) :

✚ APPROUVE le règlement voyageurs des transports réguliers, à la demande et touristiques Proxim iTi modifié et annexé à la présente délibération ;

✚ AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 19h30,

Le Président du SM4CC  
Monsieur Stéphane VALLI

